

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le dix-huit mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs AMADE, BATTIER, BROCHARD, BUISSON, CLAISSE, CORONT-DUCLUZEAU, DEBIÉ, FERRARI, GUICHERD A., GUCHERD D., JEUNE, LELONG, MARCONNET (arrivée à 19h05), MOUCHE, MOUNIER, RIVIERE, ROSTAING M., ROSTAING S., VIDAL-SICAUD.

ABSENTS : /

ABSENT EXCUSE : Madame BUTTIN a donné pouvoir à Monsieur LELONG, Madame BEUCHAT a donné pouvoir à Monsieur BROCHARD, Monsieur VERT a donné pouvoir à Monsieur CORONT-DUCLUZEAU

Madame BATTIER a été nommée secrétaire de séance.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la salle du Conseil qui ne peut accueillir du public, Monsieur le Maire recueille l'accord à la majorité absolue des membres présents pour tenir la séance à huis clos (article L 2121-18 du CGCT). Les élus acceptent à l'unanimité, que la séance se déroule à huis clos.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 février 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. Attribution des subventions scolaires extérieures 2021

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du budget primitif 2021, la commission des finances a décidé de voter les subventions scolaires pour l'année 2020/2021 pour les établissements extérieurs accueillant des enfants de la Commune, à hauteur de 50 € par élève scolarisé dans l'établissement demandeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de voter les subventions suivantes, pour un montant total de 850,00 € :

Chambre des Métiers du Rhône (2 élèves X 50€)	100,00 €
EFMA Bourgoin-Jallieu (9 élèves X 50 €)	450,00 €
MFR La Grive Bourgoin-Jallieu (4 élèves X 50 €)	200,00 €
MFR de Chaumont (1 élève X 50 €)	50,00 €
MFR de Mozas (1 élève X 50 €)	50,00 €

- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

II. Attribution des subventions aux associations extérieures 2021

Monsieur le Maire explique que la commission des finances propose de définir une enveloppe totale de 440,00 € pour les subventions versées aux organismes extérieurs qui ont transmis une demande de subvention en mairie avant le présent conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les propositions de la commission des finances,
- VOTE les subventions suivantes pour un total de 440,00 € pour les associations extérieures :

Associations	Montant en Euros
Association des Modélistes Turripinois	200,00
SPA	30,00
Association les 4 A	30,00
Rugby Club LA TOUR DU PIN	30,00
La ligue contre le cancer	30,00
Les Restaurants et Relais Cœur de l'Isère	30,00
Locomotive	30,00
Vivre ensemble à l'hôpital	30,00
Prévention Routière	30,00
Total des subventions associations extérieures	440,00

- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

III. Attribution de subvention au CCAS 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une subvention de la Commune afin d'équilibrer le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale. Le besoin de subvention communale est moins important que les années précédentes du fait des économies réalisées sur les dépenses du CCAS.

Le versement de la subvention se fera pour moitié en avril pour un montant de 10 000,00 € et en août pour un montant de 10 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention de 20 000 € au profit du CCAS pour l'année 2021,
- DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

IV. Vote du Compte administratif 2020 et du Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 avec les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 881 701,42 €
Recettes :	2 245 391,00 €
Excédent :	363 689,58 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses :	544 250,83 €
Recettes :	689 445,74 €
Excédent :	145 194,91 €

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 0,00 €,

Excédent de fonctionnement cumulé 2020 à reporter : 363 689,58 €.

Après énoncé des résultats, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur BUISSON pour procéder au vote du compte administratif 2020 et quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte administratif 2020 ci-dessus présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2020 du Trésorier de la Tour du Pin, identique au compte administratif.

V. Affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire informe le conseil que le résultat de fonctionnement cumulé, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2020 est excédentaire de 363 689,58 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE, conformément à l'instruction M14, d'affecter à l'investissement la somme de 363 689,58 € correspondant au résultat de fonctionnement cumulé,
- CONSERVE en fonctionnement la somme de 0,00 €,
- DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

VI. Vote du Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 proposé par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 156 186,42 €
• Chapitre 011 – Charges à caractère général	627 290,00 €
• Chapitre 012 – Frais de personnel et frais assimilés	1 016 312,71 €
• Chapitre 014 – Atténuations de produits	3 000,00 €
• Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
• Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 835,00 €
• Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	214 448,71 €
• Chapitre 66 – Charges financières	83 800,00 €
• Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 300,00 €
• Chapitre 68 – Dotations aux provisions	200,00 €
Recettes :	2 156 186,42 €
• Chapitre 013 – Atténuations de charges	7 000,00 €
• Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	35 610,00 €
• Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	177 376,42 €
• Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 603 000,00 €
• Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	276 200,00 €
• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	50 600,00 €
• Chapitre 77 – Produits exceptionnels	6 400,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	754 988,58 €
• Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	42 611,29 €
• Chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre section	35 610,00 €
• Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves	6 000,00 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	230 167,29 €
• Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	51 000,00 €
• Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	389 600,00 €
Recettes :	754 988,58 €
• Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €
• Chapitre 024 – Produits de cessions	3 600,00 €
• Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 835,00 €
• Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	493 689,58 €
• Chapitre 13 – Subventions d'investissement	47 364,00 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €

VII. Vote des taux d'imposition 2021

Vu l'avis favorable de la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021, soit :

- Taxe d'habitation : 6,05 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 41,50 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de voter les taux d'imposition 2021 comme ci-dessus,
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

VIII. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la vente de l'ancien véhicule communal Renault Master

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune vient d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques.

Le camion benne Renault Master usagé, immatriculé 128 CWD 38 acquis en 2007 est proposé à la vente.

Le nouvel acquéreur, la société Alpes Diffusion Utilitaires de Bourgoin-Jallieu est intéressée pour un montant de 3 600 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour la vente de ce véhicule communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente du véhicule communal RENAULT Master, immatriculé 128 CWD 38, pour un montant de 3 600,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IX. Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du plan de relance économique « Bonus-relance » pour des travaux de bâtiments à la Bibliothèque

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le bâtiment de la bibliothèque a besoin d'être réhabilité afin de réaliser des économies d'énergie tout en procédant au changement et à la pose de nouvelles menuiseries plus performantes et isolantes (fenêtre, portes,...).

Il informe le Conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de son plan de relance économique "Bonus-relance" peut subventionner tout projet d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti...).

Il précise que ces travaux de bâtiments peuvent faire l'objet d'une subvention de 50 % maximum dans la limite d'un plafond de 300 000 H.T.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention maximum de 50 % soit un montant de 2 858.30 € pour un montant total HT de travaux de 5 716.60 € dans le cadre du plan de “Bonus-relance” pour les travaux de rénovation des menuiseries de la Bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- SOLLICITE de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention à hauteur de 50 % soit un montant de 2 858.30 € pour un montant total HT de travaux de 5 716.60 € dans le cadre du plan de relance “Bonus-relance” pour les travaux de rénovation des menuiseries de la Bibliothèque,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’application de la présente délibération.

X. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la convention de modalités d’un groupement de commandes pour des travaux d’entretien et de réfection des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention afin de définir les modalités du groupement de commandes entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la Commune de Cessieu ayant pour objet l’entretien et la réfection des voiries communales et communautaires.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné coordonne le groupement de commandes. A ce titre, elle procède à l’organisation de l’ensemble des opérations de sélection du ou des prestataires.

La Commune de Cessieu fait partie des 11 communes du secteur Ouest – Lot n° 03.

-Taux 0% du montant des travaux réalisés : Chiffrage, suivi des travaux, attachements et PV de réception pour les travaux d’entretien des voiries communales (PATA, revêtement bicouche émulsion ou enrobés denses, curage de fossés etc...)

-Taux 3,5% du montant des travaux réalisés : Chiffrage, suivi des travaux, attachements et PV de réception pour les travaux d’ingénierie (aménagement de sécurité, création de trottoirs, parkings, place publique, collecteur Eaux Pluviales etc...) nécessitant la réalisation de levés topographiques et la réalisation de plans d’exécution.

-Taux de 2% de l’estimation prévisionnelle : Réalisation d’études nécessitant la réalisation de levés topographiques, de plans d’exécution, (aménagement de sécurité, création de trottoirs, parkings, place publique, collecteur Eaux Pluviales etc...) et n’ayant pas aboutie à des travaux au-delà d’un délai de 2 ans par rapport à la prise de commande de l’étude.

La convention de groupement est conclue jusqu’à la date de fin d’exécution du marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contenu et les modalités de la convention du groupement de commandes pour l’entretien et la réfection des voiries communales et communautaires de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes des Vals du Dauphiné,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

XI. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la convention avec l'association "Les Amis de la Bibliothèque de Cessieu"

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a lieu d'établir une convention avec l'Association "Les Amis de la Bibliothèque de Cessieu".

Cette convention a pour objectif de déterminer les droits et les devoirs de chacune des deux parties dans la gestion et l'animation de cette bibliothèque.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants de la commune et des environs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention avec l'Association "Les Amis de la Bibliothèque de Cessieu",
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, cette convention avec l'Association "Les Amis de la Bibliothèque de Cessieu".

XII. Questions diverses

- Monsieur BROCHARD accompagné des adjoints Monsieur Frédéric LELONG et Monsieur Lucien CORONT-DUCLUZEAU a rencontré le 17 mars la nouvelle direction de l'entreprise VEOLIA du Centre d'Enfouissement Technique de Cessieu pour trouver des solutions aux nuisances olfactives actuelles. Diverses mesures vont être entreprises pour remédier à ces problèmes. Nous devons rester vigilants, toute nouvelle situation doit être signalée en mairie.
- Un projet d'implantation d'une ferme photovoltaïque sur la commune de Cessieu est en cours. La société NEONEN communiquera prochainement sur ce sujet.
- Monsieur le Maire rappelle que la commission urbanisme avait rencontré la société délégataire pour l'implantation d'une antenne relais Orange au hameau du Bois. Il informe qu'au vu des éléments fournis un premier arrêté de refus avait été émis. A la suite de ce refus la société Orange a déposé un recours gracieux. Après contact avec l'avocat de la commune, celui-ci a confirmé que ce refus n'était pas éligible et que la demande de permis de construire était conforme. Monsieur le Maire a été consulté dans le cadre de la compétence urbanisme uniquement. Ce projet envisagé et d'utilité publique est conforme au règlement du PLUi et s'agissant d'émissions d'ondes, la compétence du Maire ne peut être retenue. Après débats, il ressort que les élus sont défavorables à ce projet.
- Monsieur le Maire a reçu du syndicat Territoires Energies 38 une motion appelée Hercule qui consisterait à une restructuration du groupe EDF afin de s'assurer que les citoyens-consommateurs d'énergie et que la qualité des services publics de distribution d'électricité ne soient pas sacrifiés à la stratégie financière d'EDF.

En l'absence d'autres éléments que ceux communiqués par le syndicat, Monsieur le Maire estime ne pas avoir assez d'informations pour statuer sur cette motion.

En conséquence, les élus décident de ne pas prendre position pour ou contre cette motion, en l'état.

- Monsieur Frédéric LELONG aborde différents points :
 - Le budget annuel de fonctionnement est en hausse et que des économies doivent être réalisées sur les prochaines années.
 - L'étude de faisabilité est en cours pour le bâtiment de la Cure qui pourrait regrouper le centre de loisirs, la garderie et deux classes supplémentaires.
 - Le projet de la future construction du pôle santé sur la commune qui regroupera différents professionnels nécessitera un réaménagement du carrefour du Pont de la Madeleine. Une étude est en cours avec les Vals du Dauphiné.
 - Le projet d'installation de la vidéoprotection sur la commune est en cours d'étude et le comité de pilotage se réunira prochainement.

DECISIONS DU MAIRE
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente pour un bien situé à Coiranne
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente pour un bien situé 59 chemin du Geay
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente pour un bien situé 4 impasse des Cerisiers
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente pour un bien situé 32 Bis rue de la Fabrique
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente pour un bien situé 15 rue de la Gare
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente pour un bien situé lotissement les Ecoreuils 15 impasse des Hêtres
Avis de non-préemption dans le cadre de la vente pour un bien situé ZA du Devey
Cotisation CNAS 2021
Remplacement des abat sons – Eglise
Impression bulletin municipal Année 2021
Electricité Eclairage public
Réparation chauffage / climatisation – Mairie

Fin de séance à 21 heures